

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 2 septembre 2025 à 20h00, sous la présidence du maire, monsieur Martin Thibert et à laquelle étaient présents les conseillers messieurs Michel Bonneville, Jonathan Bolduc-Dufour et Francis Lamarre ainsi que mesdames Lyne Morin et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2025

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Gestion du parc informatique – Groupe Cosior – 500\$ Intégration et 1500\$
Banque de service annuel
- b) Adoption du règlement 550 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires
dans les travaux d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Labonté
- c) Banque d'heures 2026 – Cain Lamarre – 15 heures pour 3375\$ plus taxes
- d) Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue
officielle de la municipalité de Saint-Sébastien
- e) Révocation de l'accréditation syndicale accordée à Unifor le 22 janvier 2021 par
le Tribunal administratif du Travail
- f) Autorisation de signature des contrats de travail des employés municipaux
- g) Commandite du tournoi de golf au profit de la Fondation Jacques Landry – 350 \$

6. LOISIRS ET CULTURE

- a) Autorisation de dépense pour la soirée de patins à roulettes – 12 septembre – 250\$
- b) Autorisation de dépense pour la fête d'Halloween – 3300\$
- c) Autorisation de dépense pour la fête de Noël – 4300\$

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

- a) Adoption du Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point à l'ordre du jour

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

- a) Offre de service pour la réparation de l'accotement et du ponceau à l'intersection du rang du Moulin et Sainte-Marie - Excavation David Fréreau – 1500\$ plus taxes
- b) Offre de service pour le déneigement des stationnements municipaux pour la saison 2025-2026 et 2026-2027 – Terrassement Bourgeois - 8650\$ plus taxes

11. VARIA

- a) Démission de Monsieur David Brassard au poste de Responsable des travaux publics, voirie et espaces verts

12. COURRIER

Aucun point à l'ordre du jour

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucun point à l'ordre du jour

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 21 H 05

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2025-09-128 Il est proposé par Lyne Morin appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-09-129 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2025

2025-09-130 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 août 2025.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS AU 2 SEPTEMBRE 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	HONORAIRES PROFESSIONNELS	353,79 \$
ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	17,76 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PUBLIPOSTAGE	63,47 \$

LE CODE DUCHARME INC.	ACCÈS ANNUEL NUM.	115,26 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	FLEURS DÉCÈS	97,73 \$
MINISTRE DES FINANCES	SERV. SQ 560501 VERS 2	136 026,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		

HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
KRANS CHARLES	HONOR. PROF. VOIRIE	1 955,09 \$
ÉQUIPEMENTS GUILLET INC.	MATÉRIEL CHANGEMENT D'HUILE	71,52 \$
UNI-SELECT CANADA INC.	MATÉRIEL CHANGEMENT D'HUILE	59,13 \$
KUBOTA ST-JEAN	MATÉRIEL CHANGEMENT D'HUILE	78,05 \$
FILGO	ESSENCE 63.81 L	92,46 \$
FILGO	ESSENCE 50.39 L	73,01 \$
KUBOTA ST-JEAN	MENSUALITÉ TRACTEUR 21	700,81 \$
GROUPE LML LTÉE	VÉRIFICATION PANNEAU PM-1	713,99 \$
M ET M ÉLECTRIQUE	COUPE-CIRCUIT AVEC MANIVELLE	1 256,68 \$
MINISTRE DES FINANCES	RENOUV. PERMIS PESTICIDES	275,00 \$

LOISIRS ET CULTURE		
DESJARDINS SERVICES DE C	NÉON	27,57 \$
L'HOMME ET FILS INC.	NÉON CENTRE COMMUNAUTAIRE	80,09 \$
L'HOMME ET FILS INC.	MARQ. SOLVANT BLANC	28,70 \$
SÉPUL JACQUELINE	PRODUITS D'HYGIÈNE LAVABLE	71,25 \$
DAVID BRASSARD	SUBVENTION CAMP DE JOUR	393,00 \$
MYLÈNE GRENON	SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE	195,00 \$
SAMUEL SENÉCAL	COURS DU 14/07 AU 15/09	811,00 \$
LAURIE VERREAULT	REMB. BALLON-POIRE	27,58 \$
LOISIRS ST-SÉBASTIEN	MAINTIEN COMPTE	1,00 \$
PETITE CAISSE	REMBOURSEMENT PETITE CAISSE	227,40 \$
		143 812,34 \$

2025-09-131 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 143 812,34 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS

RÈGLEMENT 413		
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. PAVILLON DES LOISIRS	241,69 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENSEIGNE NUMÉRIQUE	86,82 \$
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISE AOÛT 2025	3 777,08 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISE AOÛT 2025	1 425,43 \$
UNIFOR	REMISE AOÛT 2025	107,64 \$
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSURANCE COLLECTIVE AOÛT 25	351,00 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAU	REMISE AOÛT 2025	91,62 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISE AOÛT 2025	174,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE ET BIBLIO	220,70 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ÉCLAIRAGE PUBLUC	409,92 \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU AOÛT	503,59 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ PM-1	585,21 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR SEPTEMBRE 2025	7 367,01 \$
GESTIM INC.	SERVICE INSPECTION JUILLET AOÛ	1 747,51 \$
SALAIRE DES ÉLUS	AOÛT	3 515,37 \$
SALAIRE EMPLOYÉS	AOÛT	9 553,83 \$
		30 158,42 \$

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) GESTION DU PARC INFORMATIQUE – GROUPE COSIOR – 500\$ INTÉGRATION ET 1500\$ BANQUE DE SERVICE ANNUEL

CONSIDÉRANT que la Municipalité bénéficiait auparavant des services de gestion du parc informatique et de sauvegarde de sécurité offerts par la firme IHR;

CONSIDÉRANT que la firme IHR a mis fin à ce service, rendant nécessaire l'octroi d'un nouveau contrat afin d'assurer la continuité du soutien informatique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été sollicitées auprès de différents fournisseurs pour la gestion du parc informatique;

CONSIDÉRANT que le Groupe Cosior s'est avéré le soumissionnaire le plus bas conforme;

CONSIDÉRANT que l'offre du Groupe Cosior prévoit des frais d'intégration de 500 \$ ainsi qu'une banque de service annuelle de 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE

2025-09-132 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'OCTROYER le contrat de gestion du parc informatique au Groupe Cosior, au coût de 500 \$ pour l'intégration et de 1 500 \$ pour la banque de service annuelle.

B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 550 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU LABONTÉ

CONSIDÉRANT que le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour les travaux d'entretien du cours d'eau Labonté à savoir;

Facture CRF2500334, Branche 4 du cours d'eau Labonté, au montant de 185 104,14 \$.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à cet effet et que le règlement a été présenté à la séance ordinaire du 5 août 2025, par le maire Martin Thibert;

EN CONSÉQUENCE :

2025-09-133 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté.

C) BANQUE D'HEURES 2026 – CAIN LAMARRE – 15 HEURES POUR 3375\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité retient annuellement une banque d'heures auprès de la firme d'avocats Cain Lamarre pour bénéficier de services juridiques;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2026, la firme Cain Lamarre propose une banque de 15 heures au coût de 3 375 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE :

2025-09-134 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER l'achat d'une banque de 15 heures auprès de la firme Cain Lamarre pour l'année 2026, au montant de 3 375 \$ plus taxes.

D'AUTORISER le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

D) ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (LQ 2022, c 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c C-11) (ci-après la « Charte »);

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c C-11, r 8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c C-11, r 5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Sébastien;

EN CONSÉQUENCE

2025-09-135 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTÉ la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité de Saint-Sébastien » (ci-après la « Directive »);

QUE cette Directive sera :

- Transmise au ministre de la Langue française;
- Publiée sur le site Internet de la Municipalité;

E) RÉVOCATION DE L'ACCRÉDITATION SYNDICALE ACCORDÉE À UNIFOR LE 22 JANVIER 2021 PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du travail avait accordé, le 22 janvier 2021, une accréditation syndicale à l'organisation Unifor pour représenter les employés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du travail a depuis prononcé la révocation de ladite accréditation syndicale;

CONSIDÉRANT que cette décision entraîne la fin de la représentation syndicale des employés concernés par Unifor;

EN CONSÉQUENCE

2025-09-136 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE prendre acte de la décision du Tribunal administratif du travail portant révocation de

l'accréditation syndicale accordée à Unifor le 22 janvier 2021.

F) AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à la signature des contrats de travail des employés municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner les personnes autorisées à signer lesdits contrats au nom de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

2025-09-137 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats de travail des employés municipaux.

G) COMMANDITE DU TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION JACQUES LANDREY – 350\$

CONSIDÉRANT que la Fondation Jacques Landry organise un tournoi de golf afin d'amasser des fonds pour soutenir ses activités;

CONSIDÉRANT que les sommes recueillies seront remises à l'École Capitaine-Luc-Fortin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire appuyer cet événement par une commandite;

CONSIDÉRANT que le montant proposé pour la commandite est de 350 \$;

EN CONSÉQUENCE

2025-09-138 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER le versement d'une commandite au montant de 350 \$ au profit du tournoi de golf de la Fondation Jacques Landry, dont les fonds seront remis à l'École Capitaine-Luc-Fortin.

6. LOISIRS ET CULTURE

A) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA SOIRÉE DE PATINS À ROULETTES – 12 SEPTEMBRE – 250\$

CONSIDÉRANT que la Municipalité organise une soirée de patins à roulettes le 12 septembre;

CONSIDÉRANT que l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'École Capitaine-Luc-Fortin devrait vendre des collations au profit de l'école, mais que dans le cas où ils ne seraient pas présents, ce sera la Municipalité qui fournira les collations;

CONSIDÉRANT que le montant prévu pour cette dépense est de 250 \$;

EN CONSÉQUENCE

2025-09-139 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la dépense de 250 \$ pour la tenue de la soirée de patins à roulettes du 12 septembre, en prévoyant la fourniture des collations par la Municipalité si l'OPP n'est pas présente.

B) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA FÊTE D'HALLOWEEN – 3300\$

CONSIDÉRANT que la Municipalité, dans le cadre de la fête d'Halloween, organise une maison hantée;

CONSIDÉRANT que le montant prévu pour cette dépense est de 3300 \$;

EN CONSÉQUENCE

2025-09-140 Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la dépense de 3300 \$ pour la tenue de la maison hantée de la fête d'Halloween.

C) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA FÊTE DE NOËL – 4300 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité organise une fête de Noël;

CONSIDÉRANT que le montant prévu pour cette dépense est de 4300 \$;

EN CONSÉQUENCE

2025-09-141 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la dépense de 4300 \$ pour la tenue de la fête de Noël.

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) ADOPTION DE PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie*, afin de bénéficier d'allègements définis dans les nouvelles orientations, des modifications doivent être apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie actuellement en vigueur, et ce, suivant la même procédure que celle pour l'établir;

CONSIDÉRANT que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent répondre aux objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Sébastien a été intégré dans le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

2025-09-142 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu ainsi que son plan de mise en œuvre.

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

9. ENVIRONNEMENT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OFFRE DE SERVICE POUR LA RÉPARATION DE L'ACCOTEMENT ET DU PONCEAU À L'INTERSECTION DU RANG DU MOULIN ET SAINTE-MARIE – EXCAVATION DAVID FRÉGEAU – 1500\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT que des travaux de réparation de l'accotement et du ponceau sont nécessaires à l'intersection du rang du Moulin et Sainte-Marie afin d'assurer la sécurité de la circulation;

CONSIDÉRANT que l'offre de service reçue d'Excavation David Fréreau s'élève à 1500 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE :

2025-09-143 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER l'octroi des travaux de réparation de l'accotement et du ponceau à l'intersection du rang du Moulin et Sainte-Marie à Excavation David Fréreau au montant de 1500 \$ plus taxes.

B) OFFRE DE SERVICE POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX POUR LA SAISON 2025-2026 ET 2026-2027 – TERRASSEMENT BOURGEOIS – 8650\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service pour le déneigement des stationnements municipaux pour la saison 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT que l'offre de service comprend le déneigement du stationnement du bureau municipal, du pavillon des loisirs, du garage municipal, de la station de pompage ainsi que de la caserne de pompier et le stationnement situé devant;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la part de Terrassement Bourgeois est au montant de 8650\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE :

2025-09-144 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité octroie le contrat à Terrassement Bourgois pour le déneigement des stationnements municipaux pour la saison 2025-2026 et 2026-2027 au montant de 8650\$ plus taxes.

11. VARIA

A) DÉMISSION DE MONSIEUR DAVID BRASSARD AU POSTE DE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET ESPACES VERTS

12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

14. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-09-145 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21H05.

Martin Thibert,
Maire

Laurie Verreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Thibert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Thibert,
Maire